

LE CENTRE  
DE CONSERVATION  
DU QUÉBEC



# PLAN D'ACTION 2007-2008

Photo couverture, Bernard Vallée  
Fonds des moyens de communication

Photos en vignette : toutes les photos non identifiées  
ont été prises par des employés du Centre de  
conservation du Québec.

Révision linguistique :  
France Galarneau  
Murielle Fortin

Conception et réalisation graphiques :  
Danie Harvey

Dépôt légal - 2007  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN : 978-2-550-50925-7  
ISSN : 1205-7789

© Gouvernement du Québec, 2007

---

## MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

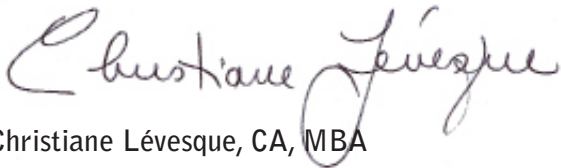
---

Le plan d'action du Centre de conservation du Québec pour l'exercice 2007-2008 s'attaque à de nouveaux défis tout en maintenant les acquis.

L'évolution du Centre sera au cœur de nos préoccupations cette année. Nous avons en main les analyses nécessaires à l'orientation de la démarche qui permettront d'amorcer les discussions sur des bases solides. Nous savons également que les règles du Conseil du trésor ne permettent qu'un remplacement sur deux à l'occasion des départs à la retraite, ce qui nous oblige à faire preuve d'originalité dans la recherche de solutions afin de maintenir et de développer notre capacité de répondre aux besoins de la clientèle.

Nous poursuivons également l'amélioration continue de nos activités et verrons à offrir des espaces de travail additionnels pour la prise en charge de tous nos travaux dans des conditions respectueuses de la santé et de la sécurité de nos employés. C'est grâce aux efforts de l'équipe du Centre que des centaines d'objets et d'œuvres d'art verront leur pérennité garantie ou leur éclat renouvelé pour les générations futures.

La directrice générale du Centre de conservation du Québec



Christiane Lévesque, CA, MBA

## TABLE DES MATIÈRES

1	PRÉSENTATION DU CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC.....	5
1.1	L'historique .....	5
1.2	L'organisation.....	5
1.3	La mission.....	5
1.4	Les enjeux.....	5
2	LA CLIENTÈLE .....	6
3	LES SERVICES .....	7
3.1	Restauration.....	7
3.2	Expertise .....	7
3.3	Information-sensibilisation.....	7
3.4	Formation .....	7
3.5	Choix des interventions .....	7
4	LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES .....	8
5	LE PLAN D'ACTION 2007-2008.....	10
6	LES OBJECTIFS DE PRODUCTION .....	11
7	LES RESSOURCES HUMAINES .....	13
8	LES RESSOURCES FINANCIÈRES .....	14
9	LES FACTEURS DE CONTINGENCE.....	16
ANNEXES		
ANNEXE 1		
	Indicateurs de performance 2007-2008.....	18
ANNEXE 2		
	Indicateurs de qualité de service .....	19
ANNEXE 3		
	CCQ – Répartition des quotas - 2007-2008.....	20
ANNEXE 4		
	L'organigramme - Personnel en poste au 1 <sup>er</sup> septembre 2007.....	21



---

# 1 PRÉSENTATION DU CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC

---

## 1.1. L'historique

Le Centre de conservation du Québec a été créé le 1<sup>er</sup> avril 1979 à partir des ressources rendues disponibles à la suite de la fermeture du Laboratoire régional de l'Institut canadien de conservation et par l'ajout de quelques effectifs fournis par l'ex-Direction générale du patrimoine et le Musée du Québec. Le Centre relevait, jusqu'à sa transformation en Unité autonome de service, en 1995, d'une direction générale du ministère de la Culture et des Communications. La signature d'une convention de performance et d'imputabilité avec la ministre d'État à la Culture et aux Communications lui a conféré, en novembre 2002, le statut d'agence gouvernementale au sein du Ministère, conformément à la Loi sur l'administration publique.

## 1.2. L'organisation

Le Centre est la seule agence du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Il effectue la quasi-totalité de ses travaux dans un édifice spécifiquement adapté et équipé à cette fin. Il regroupe la plus importante équipe de conservation-restauration au Québec. Cette formule est unique au Québec et elle garantit l'utilisation optimale d'une précieuse expertise en plus d'optimiser les infrastructures coûteuses.

Les travaux de restauration scientifique sont effectués avec une équipe d'un peu plus d'une vingtaine de restaurateurs, dont 14 sont permanents. L'équipe produit annuellement quelque 300 objets restaurés dans ses sept ateliers : archéologie-ethnologie, peinture, sculpture, textile, meuble, œuvres sur papier et métal. L'équipe de restaurateurs est soutenue par cinq employés d'administration et un atelier de documentation photographique.

## 1.3. La mission

La mission du Centre de conservation consiste à :

- fournir des services professionnels de restauration et d'expertise;
- sensibiliser les institutions muséales, archivistiques et autres à l'importance de la conservation préventive;
- encourager le développement de la connaissance, des compétences et des aménagements nécessaires à la meilleure conservation du patrimoine mobilier.

Un comité consultatif composé de sept personnes, qui représentent les diverses clientèles du Centre, lui apporte conseils et soutien en ce qui a trait aux attentes au regard des produits et services livrés par l'institution. Il peut donner son avis relativement aux objectifs, aux cibles de résultats et aux indicateurs de performance énoncés dans le plan d'action annuel. Ce comité se réunit deux fois par année.

## 1.4. Les enjeux

En 2007-2008, le Centre continuera d'apporter sa contribution à la mise en valeur des collections muséales en restaurant des pièces majeures et il exécutera plusieurs travaux selon la disponibilité des ressources. Il agira également comme partenaire du Ministère dans le contexte de la mise en œuvre du Fonds du patrimoine culturel québécois pour le volet de la conservation des œuvres d'art intégrées à l'architecture et à l'environnement, et de tout autre programme qui sera offert au cours de la période.

Les objectifs de production du Centre sont directement liés aux ressources qui lui sont accordées par le Ministère. En juin 2006, une décision du Conseil du trésor (CT 203860) est venue annuler les marges de manœuvre dont jouissait le Centre à l'égard de l'engagement des effectifs. De plus, le Centre se voit contraint de participer avec le Ministère au respect de l'objectif de réduction de l'effectif. Ces limites affectent la capacité de répondre aux demandes en ce qui a trait aux services facturés. C'est pourquoi nous allons devoir intégrer le recours à des ressources d'appoint sous la forme de contrats avec des restaurateurs privés. De plus, le Centre devra s'assurer que la pérennité de ses actions sera garantie en élaborant une stratégie d'évolution de son statut au sein de l'appareil gouvernemental.

## 2 LA CLIENTÈLE

La clientèle du Centre de conservation comprend un premier groupe d'organismes dits subventionnés au fonctionnement par le Ministère : les gestionnaires des collections d'État, les institutions muséales reconnues et subventionnées ainsi que les centres agréés d'archives privées.

Elle comprend aussi les institutions muséales reconnues mais non subventionnées par le Ministère, les propriétaires de biens classés en vertu de la Loi sur les biens culturels, les organismes à but non lucratif (OBNL) engagés dans la préservation du patrimoine, dont les fabriques, les municipalités, les universités, ainsi que les particuliers et les entreprises.



---

## 3 LES SERVICES

---

Le Centre de conservation offre à sa clientèle quatre catégories de services : restauration, expertise, information-sensibilisation et formation. À l'occasion, un service photographique de documentation ou de radiographie est également offert.

### 3.1. Restauration

La réalisation des travaux de restauration dans les sept ateliers s'effectue selon le *Code de déontologie et guide du praticien*, de l'Association canadienne pour la conservation et la restauration des biens culturels et de l'Association canadienne des restaurateurs professionnels.

En vertu de ce code de déontologie, le Centre s'engage, entre autres, à produire des traitements axés sur l'excellence, à les faire autoriser par le propriétaire de l'œuvre et par l'auteur le cas échéant, à bien documenter ses interventions, à procéder à tous les examens requis, à produire des rapports d'intervention, à faire des traitements réversibles dans le respect de l'intégrité de l'œuvre et à informer le propriétaire des soins à prendre.

### 3.2. Expertise

Les services d'expertise sont offerts pour l'évaluation de l'état des collections, l'établissement de devis de restauration, l'évaluation des conditions et des pratiques de conservation, la construction et l'aménagement d'équipements de conservation et de diffusion.

### 3.3. Information-sensibilisation

Le Centre encourage le développement de la connaissance, des compétences et des aménagements nécessaires à la meilleure conservation du patrimoine mobilier par divers moyens, notamment la production de documents écrits et audiovisuels.

Le Centre a développé une précieuse expertise en conservation préventive et en prévention des sinistres.

### 3.4. Formation

En matière de conservation préventive, le Centre contribue, par des conférences, des ateliers, des stages, des vidéos, et autres, au perfectionnement du personnel qui travaille dans les diverses institutions qu'il dessert. De plus, il participe à la formation universitaire ainsi qu'à la formation continue des archéologues, des muséologues, des archivistes, des historiens d'art ou des artistes.

En ce qui a trait à la restauration, sa contribution consiste essentiellement à recevoir en stage de formation des étudiants inscrits à un programme universitaire (ou l'équivalent) offert par une institution reconnue ou en stage de perfectionnement des restaurateurs déjà formés; les stagiaires ne déboursent pas de frais de stage et ne reçoivent aucune rémunération de la part du Centre.

### 3.5. Choix des interventions

Le choix des interventions réalisées par le Centre dépend des priorités avancées par chacune des institutions qui bénéficient de quotas d'heures de service. Ainsi, les musées d'État, Bibliothèque et Archives nationales du Québec et la Direction du patrimoine du Ministère établissent, à titre de responsables de la gestion des collections qui leur sont confiées, leurs priorités et déterminent l'utilisation de leurs quotas. Les institutions muséales reconnues et subventionnées disposent, pour leur part, d'un quota global, et c'est le Comité de conservation des biens mobiliers (CCBM) de la Commission des biens culturels qui fournit des avis sur la pertinence des interventions sollicitées. Pour leur part, les centres agréés d'archives privées bénéficient d'un quota utilisé principalement pour des expertises et de la formation.

---

## 4 LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

---

Le Centre entend maintenir les orientations stratégiques définies dans la Convention de performance et d'imputabilité. Ces dernières lui permettent de jouer pleinement son rôle d'institution nationale ayant à la fois un mandat concret de service et une responsabilité de chef de file dans le domaine de la conservation.

### I Maintenir un niveau de qualité des services offerts conforme aux normes internationales

Compte tenu notamment de l'importance du patrimoine à conserver et à restaurer et du leadership qu'il doit assumer dans ces domaines, le personnel du Centre est appelé à produire en tout temps des services de qualité exceptionnelle.

indicateur : taux de satisfaction de la clientèle

### II Maximiser l'utilisation des équipements

En plus des services dispensés par son équipe permanente, le Centre embauche des restaurateurs occasionnels et des contractuels pour la réalisation des services facturés. L'institution accueille aussi des stagiaires en cours de formation universitaire ou technique.

indicateur : détermination du coût de revient des services facturés et des services financés par le Ministère

### III Élargir l'accessibilité des services à un plus grand nombre d'utilisateurs

Les services-conseils sont ouverts à tous les organismes à but non lucratif selon la disponibilité des ressources; les services de restauration sont réservés aux collections d'État, aux institutions muséales reconnues et subventionnées et aux centres agréés d'archives privées. Enfin, par l'intermédiaire des services facturés, toute institution ou tout citoyen du Québec peut profiter des services du Centre.

indicateur : pourcentage du temps disponible utilisé pour les services scientifiques

indicateur : écart de la production globale des sept ateliers comparée à la planification

### IV Maintenir les coûts de gestion à un niveau raisonnable

Les ressources affectées à l'administration sont gérées de façon rigoureuse en assurant toutefois le financement des services incontournables de promotion de l'institution et de sensibilisation de la communauté à la conservation préventive.

Afin de limiter les gestes administratifs, le coût des produits utilisés dans le cadre de la restauration est inclus dans le tarif exigé pour les services facturés. Par contre, les clients, y compris ceux qui ont accès aux services financés par le Ministère, sont appelés à assumer le coût de certains produits spécifiques, tels que châssis, socles, caisses et toiles de doublage.

indicateur : détermination du coût de revient des services facturés et des services financés par le Ministère

### V Augmenter les services en restauration et en conservation préventive à grand impact pour la clientèle et la population

La sélection des projets à réaliser se fait en fonction de l'importance patrimoniale des œuvres à restaurer et de l'effet multiplicateur des autres interventions.

indicateur : impact de l'intervention réalisée évaluée par le formulaire de satisfaction de la clientèle

VI Accentuer, dans l'organisation du travail, la mobilisation et la compétence du personnel ainsi que la sécurité des méthodes utilisées et la transparence des opérations

L'efficacité recherchée ne peut être atteinte que grâce à un personnel motivé, engagé, compétent et qui bénéficie de bonnes conditions de santé et de sécurité au travail.

indicateur : pourcentage du temps disponible utilisé pour les services scientifiques

VII Contribuer à l'atteinte de certains des objectifs inscrits dans la planification stratégique du Ministère

La mise en œuvre de la Politique muséale ainsi que l'élaboration d'une politique du patrimoine requièrent la contribution des spécialistes travaillant au Centre en ce qui a trait à l'expertise et à l'intervention de restauration.

indicateur : pourcentage d'atteinte de la cible des heures consacrées à la production globale

## **MODIFICATIONS AUX INDICATEURS :**

L'entente de gestion signée en 2002 prévoyait un certain nombre d'indicateurs. Nous devons modifier certains de ceux-ci pour assurer aux lecteurs une information de qualité plus conforme aux façons de faire.

### INDICATEUR RETIRÉ :

#### 1. Exactitude des évaluations (heures)

Cet indicateur n'est plus utile puisque dans la majorité des cas où les évaluations sont difficiles à estimer, on procède par étape, ce qui évite les écarts importants. Il arrive également que l'on convienne d'une nouvelle proposition de traitement si des imprévus majeurs se présentent en cours de traitement.

### INDICATEURS MODIFIÉS OU PRÉCISÉS :

#### 1. Pourcentage du temps disponible utilisé pour les services scientifiques : définition à l'entente de gestion de 2002.

Cet indicateur permet de mesurer pour chaque atelier le taux d'utilisation du temps affecté à des tâches scientifiques effectuées au profit de la clientèle. Le reste du temps sert à l'administration pour les achats, le perfectionnement et les services mineurs non comptabilisés.

Formule : 
$$\frac{\text{Nombre d'heures de services professionnels}}{\text{Nombre d'heures travaillées (potentiel 1 589 heures)}} = \%$$

Nous avons développé des façons de faire plus précises pour nous permettre de mesurer le temps consacré à des activités non facturées et non subventionnées (quotas). Nous sommes ainsi en mesure de rendre compte de façon plus complète des heures qui servent au profit de la clientèle. Ces heures sont ajoutées aux heures facturées et subventionnées pour déterminer le pourcentage productif des ateliers afin d'en faire une meilleure évaluation.

Nous croyons également que la cible devrait se lire sur la base de la moyenne des ateliers plutôt que par la nature des employés. C'est pourquoi nous avons établi une cible de moyenne de production scientifique des ateliers à 70 %.

#### 2. Coût de revient

Depuis plusieurs années, les avantages sociaux (part de l'employeur) sont ajoutés sur la base de 20 % de la dépense de traitements. Cette façon de faire garantit une meilleure comparaison avec les tarifs qui sont pratiqués par l'entreprise privée.

---

## 5 LE PLAN D'ACTION 2007-2008

---

Des actions spécifiques seront entreprises cette année. Voici les cibles pour l'année 2007-2008.

1. Maintenir les services à la clientèle au même niveau qu'au cours des années antérieures en engageant des contractuels nécessaires pour réaliser les contrats payants en surplus des effectifs autorisés par le Conseil du trésor.
2. Mettre en place une stratégie d'évolution pour le Centre de conservation avec les autorités du Ministère et le Conseil du trésor.
3. Agrandir la superficie des ateliers par la location d'espace additionnel dans la bâtisse appartenant à la Société immobilière du Québec (SIQ).
4. Revoir la gestion de la sécurité de l'édifice et de ses occupants en privilégiant les équipements de vidéo et en ajustant le contrat de service de gardiennage au besoin.
5. Développer des outils marketing intégrés pour faire la promotion du Centre.
6. Effectuer un suivi de la production et des calendriers de réalisation plus efficaces en centralisant certaines activités et en utilisant des logiciels adaptés à la gestion de projets et de ressources.
7. Compléter l'étude des outils informatiques utilisés au Centre avec la Direction des technologies de l'information du Ministère.



## 6 LES OBJECTIFS DE PRODUCTION

### RÉPARTITION DE LA NATURE DES SERVICES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Le Centre entend maintenir pour 2007-2008 l'objectif de partage établi depuis quelques années; ainsi, 70 % des tâches scientifiques et techniques des restaurateurs dont les salaires sont financés par le Ministère seront consacrées à la restauration et 30 % à la conservation préventive (expertise, information, sensibilisation et formation). Cette répartition varie selon les demandes de la clientèle.

#### Les services financés

Le système des quotas, qui permet un partage équitable de services financés par le Ministère entre les musées d'État, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, les directions du Ministère et les institutions reconnues et subventionnées ou agréées, sera maintenu en 2007-2008 et la répartition sera identique à celle de l'an dernier.

Cette année encore, la répartition des quotas tient compte des heures à consacrer aux projets spéciaux qui profitent à l'ensemble de la clientèle. Ainsi, un total de 1 400 heures ont été réservées à la réalisation d'articles et au maintien de la base de données *Préserv'Art*. Ces projets spécifiques mettent à contribution les professionnels des diverses spécialités représentées au Centre et sont l'occasion d'un travail d'équipe créatif, rassembleur et très performant.

CLIENTÈLE	Quotas 2007-2008
Musée national des beaux-arts du Québec	2 400 h
Musée de la civilisation	2 200 h
Musée d'art contemporain de Montréal	1 250 h
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	2 300 h
Sous-total :	8 150 h
Musées privés subventionnés	4 400 h
Archives nationales du Québec	650 h
Centres agréés d'archives privées	450 h
OBNL (services-conseils)	1 550 h
Projets spéciaux : Préserv'Art	800 h
Diverses publications	600 h
Sous-total :	8 450 h
<b>TOTAL :</b>	<b>16 600 h</b>

### Les services facturés

Le Centre de conservation permet aux clientèles non desservies par le système de quotas de bénéficier de ses services spécialisés sur la base de coûts raisonnables.

La grille tarifaire est établie à partir du coût marginal en tenant compte des frais variables, à savoir les salaires, les avantages sociaux, les produits utilisés et le soutien administratif. Le Centre voit cependant à ne pas exercer de concurrence déloyale en fixant des tarifs comparables à ceux affichés par les restaurateurs privés.

Les tarifs sont de :

50 \$/l'heure pour les organismes à but non lucratif (OBNL) privés;

60 \$/l'heure pour les organismes à but non lucratif (OBNL) publics;

75 \$/l'heure pour les entreprises privées et les individus.

Dans la catégorie des OBNL privés, on trouve les organismes communautaires, les sociétés d'histoire, les fabriques de paroisse, les communautés religieuses, les musées privés et les centres d'archives privées. La catégorie des OBNL publics comprend notamment les municipalités, les établissements d'enseignement publics, les ministères et les sociétés d'État. Enfin, les entreprises publiques et privées à but lucratif ainsi que les personnes à titre privé font partie de la catégorie des entreprises privées et individus.

Sauf pour un avis ou une évaluation sommaire sans déplacement, tous les services, y compris les services d'expertise, requis par les individus et les organismes sont facturés. Ceux-ci sont effectués par du personnel surnuméraire, essentiellement occasionnel. Compte tenu des contrats déjà signés, de la disponibilité à l'embauche du personnel spécialisé, des résultats des deux exercices précédents et des projets de développement qui seront mis en œuvre pour explorer de nouveaux marchés d'affaires, le Centre s'est fixé un objectif de production de 9 200 heures pour les services facturés en 2007-2008. Le Centre aura recours à des restaurateurs privés au besoin.

OBJECTIF DE PRODUCTION	
Services facturés	9 200 h

---

## 7 LES RESSOURCES HUMAINES

---

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine reçoit du Conseil du trésor une limite maximale d'effectifs à ne pas dépasser. Les contrôles s'exercent sur le nombre d'effectifs permanents et sur le total des ETC<sup>1</sup> incluant donc les employés occasionnels. Le Ministère a convenu avec le Centre que les effectifs seraient limités à 21 ETC permanents et 33 ETC (occasionnels et permanents).

En début d'année, le Centre compte sur une équipe permanente de 20 personnes; cette équipe est formée d'une directrice générale, d'une adjointe à la directrice générale, de 14 restaurateurs professionnels, d'un photographe et de trois employés de soutien administratif. Chaque année, environ une dizaine d'employés occasionnels se joignent à l'équipe pour assurer notamment les services facturés (voir l'organigramme à l'annexe 4). Quelques restaurateurs seront aussi engagés à contrat selon le manque de disponibilité des autres ressources.

En prévision des départs à la retraite éventuels du personnel de restauration, nous procéderons à l'établissement d'une liste de personnes habilitées à prendre les postes occasionnels ou permanents pour l'ensemble des ateliers.

---

<sup>1</sup> Un ETC représente le ratio entre la prestation de travail d'un employé au cours de l'année par rapport à celle d'un employé ayant travaillé toute l'année à temps complet.

## 8 LES RESSOURCES FINANCIÈRES

### Coût moyen des heures scientifiques

Le Centre dispose de crédits votés de l'ordre de 2 192,5 k\$ et reçoit l'équivalent de 44,1 k\$ nets de services provenant du Ministère. Ce dernier fournit pour 58,9 k\$ de services d'aide en matière de services juridiques, de communications, de ressources humaines, financières, matérielles et informatiques, alors qu'il reçoit du Centre des services de gardiennage pour la réserve et le laboratoire d'archéologie. Les coûts des bénéfices marginaux (part de l'employeur) sont estimés à 20 % des traitements, soit 284,7 k\$.

Le budget 2007-2008 alloué au Centre est établi à 2 274,7 k\$, auxquels on ajoute 20 % de bénéfices marginaux (284,7 k\$) pour un budget global de 2 559,4 k\$. Compte tenu de l'engagement pris pour les heures scientifiques qui seront réalisées, soit 16 600 heures, le coût de revient horaire est établi à 154,18 \$.

En ce qui concerne les services facturés, des coûts de 369,5 k\$ sont estimés, auxquels on ajoute 20 % de bénéfices marginaux (65,7 k\$) pour un budget global de 435,2 k\$. Compte tenu des heures facturées (9 200 heures), le coût moyen est établi à 47,30 \$ l'heure.

Le coût moyen des heures scientifiques qui seront prises pour réaliser le travail est donc de 116,07 \$ (2 994,6 k\$ ÷ 25 800 heures).

	Coûts (000 \$)	Heures	Moyenne \$/heure
Services subventionnés	2 274,7		
Bénéfices marginaux estimés	284,7		
Coût de revient des services financés	2 559,4	16 600	154,18
Services facturés	369,5		
Bénéfices marginaux estimés	65,7		
Coût de revient des services facturés	435,2	9 200	47,30
Coût de revient moyen	2 994,6	25 800	116,07

### Compte à fin déterminée

Le décret 1598-97 a créé le 12 février 1997 un compte à fin déterminée pour le financement de certaines activités du Centre. Ce mécanisme permet au Centre d'utiliser les entrées d'argent liées aux services facturés pour le paiement des frais reliés à ces services. Les surplus s'accumulent et peuvent être reportés sur plusieurs années.

En 2007-2008, le solde du compte est de 195,7 k\$, les encaissements prévus sont de l'ordre de 497 k\$ et les déboursés (paiements) sont de l'ordre de 369,5 k\$. Un solde positif de 323,2 k\$ est prévu à la fin du présent exercice. Toutefois, certains investissements devront être faits au cours de la période en vue de l'aménagement de locaux additionnels pour la réalisation de services facturés et ils seront prélevés sur ce compte.

**DONNÉES FINANCIÈRES (SOMMAIRE) EXERCICE 2007-2008**  
**COÛTS DES RESSOURCES AUX FINS DU CALCUL DU PRIX DE REVIENT**

<b>SERVICES FINANCÉS</b>	<b>(en milliers \$)</b>
MCCCCF programme 1 élément 2 Centre de conservation du Québec	
• Traitements	1 423,61
• Loyer	582,1
• Fournitures	151,0
• Immobilisations	35,8
<b>Crédits votés</b>	<b>2 192,5</b>
<b>MCCCCF programme 1 élément 1</b>	
• Soutien offert au Centre	58,9
• Gardiennage de la collection archéologique assumé par le Centre	(17,8)
Dépenses assumées par le MCCCCF pour le Centre	41,1
<b>Budget des services financés</b>	<b>2 274,7</b>

<b>SERVICES FACTURÉS</b>	
Revenus anticipés au fonds consolidé	
• Organismes autres que budgétaires	73,5
• Partenaires (secteur privé)	36,8
• Entreprises du gouvernement	0,3
• Divers (Fonds du patrimoine religieux)	386,4
<b>Total des revenus</b>	<b>497,0</b>

<b>DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'INTERMÉDIAIRE DU COMPTE À FIN DÉTERMINÉE</b>	
• Rémunération	328,5
• Fonctionnement	41,0
<b>Budget des services facturés</b>	<b>369,5</b>
<b>Surplus de caisse anticipé</b>	<b>127,5</b>

<b>PART DE L'EMPLOYEUR ESTIMÉE (20 % DES TRAITEMENTS)</b>	
Services financés	284,7
Services facturés	65,7

<b>COÛTS AUX FINS DU CALCUL DU PRIX DE REVIENT</b>	<b>2 994,1</b>
--	----------------

<b>Prévision/compte à fin déterminée</b>	
• Solde au début	195,7
• Rentrées et autres crédits	497,0
• Paiements	369,5
• Solde à la fin	323,2

<b>Effectifs</b>	
• ETC (crédits votés)	21,0
• Total convenu avec le MCCCCF	33,9

Ces données financières ne constituent pas des états financiers, mais représentent un extrait des opérations du gouvernement du Québec relatif aux activités du Centre relevant du programme 1 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Elles sont fournies afin de comprendre les calculs de prix de revient des services aux fins de comparaison avec les tarifs facturés. Elles se limitent à certains éléments de ce programme; aucun actif ni passif n'y est présenté.

---

## 9 LES FACTEURS DE CONTINGENCE

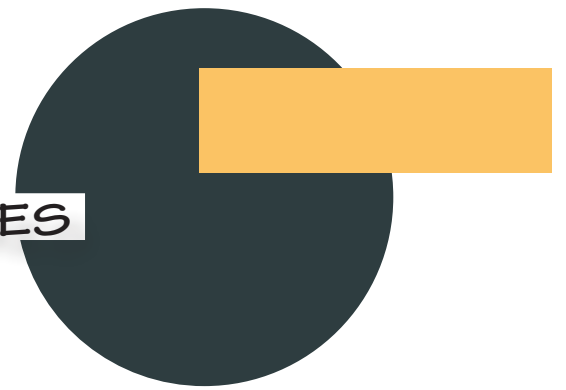
---

La réalisation des objectifs du Centre est tributaire d'un certain nombre de facteurs pouvant influencer la production d'une telle entreprise :

- les absences de personnel dont le remplacement est souvent impossible en raison de leur spécialité ou de la non-disponibilité des ressources financières ou ETC;
- la fluctuation de la demande;
- la concentration de la demande dans certains ateliers dont les ressources sont limitées;
- la difficulté d'évaluer toujours avec précision la durée du travail;
- la disponibilité réduite des spécialistes, des matériaux, des espaces et des équipements spécialisés.



ANNEXES



## ANNEXE 1

## INDICATEURS DE PERFORMANCE 2007-2008

<b>1.</b>	<b>RESPECT DES QUOTAS</b>	<b>HEURES PLANIFIÉES</b>
	Musée national des beaux-arts du Québec	2 400
	Musée de la civilisation	2 200
	Musée d'art contemporain de Montréal	1 250
	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	2 300
	Sous-total	8 150
	Musées privés subventionnés	4 400
	Bibliothèque et Archives nationales du Québec	650
	Centres agréés d'archives privées	450
	Projets spéciaux : Préserv'Art	800
	Publications	600
	Sous-total	8 450
	<b>TOTAL</b>	<b>16 600</b>
<b>2.</b>	<b>SERVICES FOURNIS À LA CLIENTÈLE</b>	
	Services financés par le Ministère	16 600
	Services facturés et élaboration de projets	9 200
	<b>TOTAL</b>	<b>25 800</b>
<b>3.</b>	<b>COÛTS DE REVIENT HORAIRE DES SERVICES FOURNIS À LA CLIENTÈLE</b>	<b>(\$/h)</b>
	Services financés par le Ministère	154,18 \$/h
	Services facturés (coût marginal)	47,30 \$/h
	Coût de revient global	116,06 \$/h
<b>4.</b>	<b>TEMPS CONSACRÉ À DES TÂCHES TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES</b>	
	Moyenne des ateliers	70 %

## ANNEXE 2

## INDICATEURS DE QUALITÉ DE SERVICE

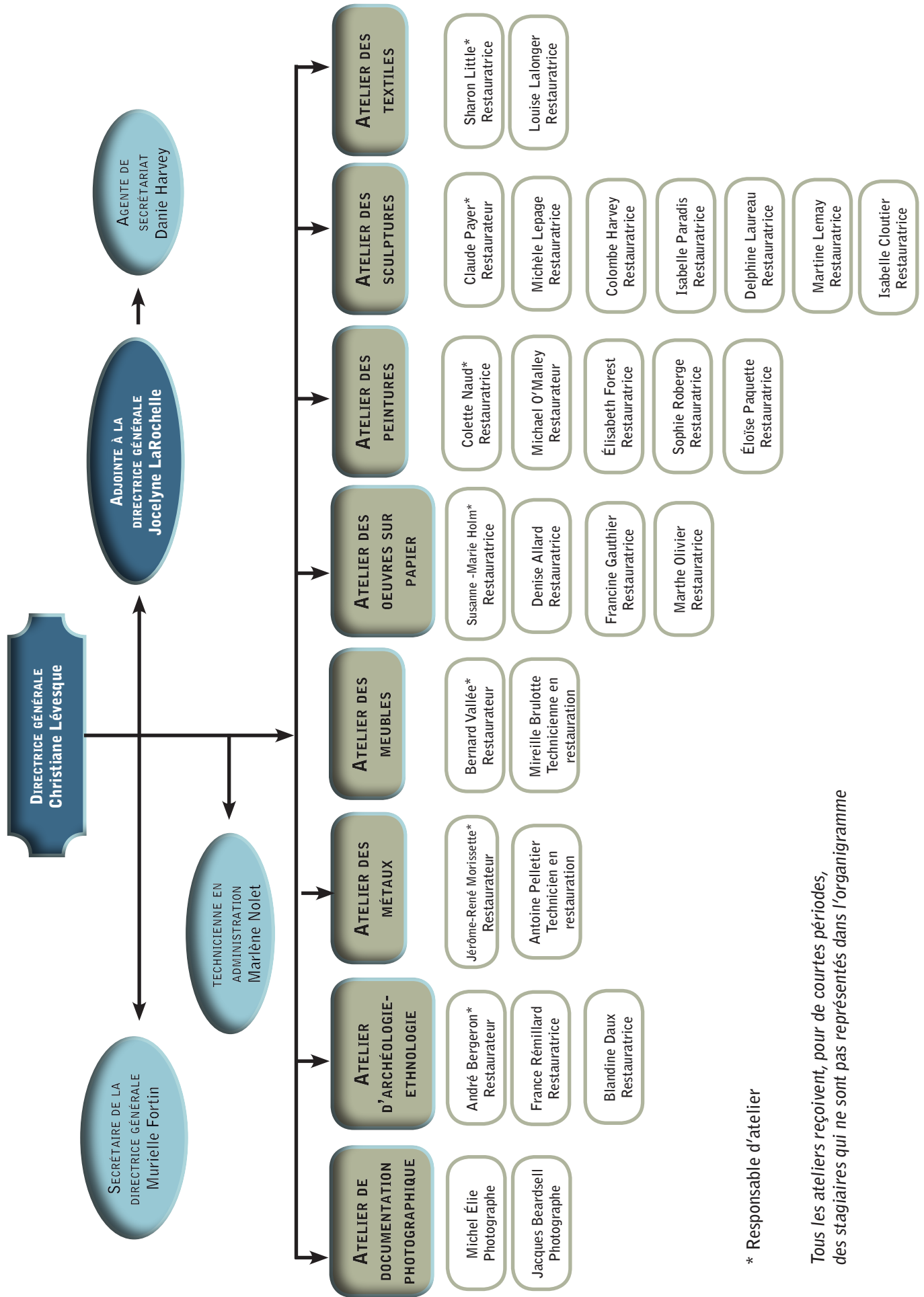
1.	ENQUÊTE SUR LA SATISFACTION DES CLIENTS Taux de satisfaction	100 %
2.	GESTION DES PLAINTES Délai de réponse	10 jours

## ANNEXE 3

## CCQ - RÉPARTITION DES QUOTAS - 2007-2008

	ARCHÉO-ETHNO	MÉTAUX	MEUBLES	ŒUVRES SUR PAPIER	PEINTURES	SCULPTURES	TEXTILES	TOTAL
MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC		100	100	550	900	700	50	2 400
MUSÉE DE LA CIVILISATION	450	150	500	300	250	200	350	2 200
MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL			100	400	500	250		1 250
MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE	1 500	300	100	50	100	200	50	2 300
MUSÉES PRIVÉS SUBVENTIONNÉS	550	100	900	900	450	1 000	500	4 400
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC				650				650
CENTRES AGRÉÉS D'ARCHIVES PRIVÉES				450				450
<b>OBNL (services-conseils)</b>	200	200	150	200	300	350	150	1 550
<b>PROJETS SPÉCIAUX</b>	175	120	30	125	75	800	75	1 400
<b>TOTAL</b>	<b>2 875</b>	<b>970</b>	<b>1 880</b>	<b>3 625</b>	<b>2 575</b>	<b>3 500</b>	<b>1 175</b>	<b>16 600</b>

L'ORGANIGRAMME - PERSONNEL EN POSTE AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2007



\* Responsable d'atelier

Tous les ateliers reçoivent, pour de courtes périodes, des stagiaires qui ne sont pas représentés dans l'organigramme

# LE CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC

1825, rue Simple  
Québec (Québec) G1N 4B7  
Téléphone : 418 643-7001  
Courriel : [ccq@mcccf.gouv.qc.ca](mailto:ccq@mcccf.gouv.qc.ca)  
[www.ccq.mcccf.gouv.qc.ca](http://www.ccq.mcccf.gouv.qc.ca)



**Centre  
de conservation**

**Québec** 